

Aide-mémoire
relatif à la vacance de poste du
salarié à tâche manuelle qualifié (m/f/x) – 40 hrs / semaine

Candidature

Les pièces à joindre obligatoirement à la demande écrite sont les suivantes :

1. Une demande motivée
2. Un curriculum vitae détaillé
3. Extrait de l'acte de naissance
4. Copie de la carte d'identité / passeport
5. Un extrait récent (< 2 mois) du casier judiciaire, bulletin 3
6. Une photo récente
7. Une copie des diplômes et certificats d'études

Conditions

Être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgé de 18 ans au moins le jour de l'engagement, ayant des connaissances suffisantes des langues française, allemande et luxembourgeoise.

Le candidat doit présenter un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP - ancien CATP), avec la qualification d'installateur chauffage/sanitaire ou similaire. Il devra être polyvalent et une expérience en conciergerie et en électricité peuvent constituer un avantage.

Le candidat doit être en possession au moins du permis de conduire catégorie B à partir de la date d'entrée en service.

Rémunération

Le candidat sera engagé à durée indéterminée, ceci à partir du 01.10.2026, ou à convenir.

La rémunération du salarié se fera sur base du contrat collectif du personnel ouvrier de la Commune de Préizerdaul actuellement en vigueur (carrière E – « Handwerker »)

Charges du salarié à tâche manuelle

Les prestations du salarié consistent dans tous travaux incombant à la conciergerie de la nouvelle école fondamentale, aux interventions dans tous les bâtiments de la commune ainsi que tous autres travaux généralement quelconques incombant aux ouvriers de la commune. Le salarié fera partie de l'équipe de l'atelier. Généralement est non limitativement, le salarié exécute les missions qui lui sont confiés par le collège échevinal, respectivement par son supérieur hiérarchique.

Heures de travail

L'horaire normal de travail est de 8 heures par jour et de 40 heures par semaine.

Date prévue d'entrée en service

A partir du 01.10.2026, ou à convenir.

Envoi du dossier de candidature

Le dossier de candidature est à adresser au collège échevinal de la Commune de Préizerdaul pour le 24 juillet 2026 au plus tard.